

Garantie de crédit aux entreprises du jeu vidéo

IFCIC

Présentation du dispositif

IFCIC offre sa garantie financière et son expertise aux banques qui octroient leurs concours aux entreprises du jeu vidéo.

L'intervention de l'IFCIC facilite l'engagement de la banque en faveur de l'entreprise et permet de limiter les cautions personnelles qui sont susceptibles d'être demandées. L'IFCIC peut aussi accompagner l'entrepreneur dans la préparation de son dialogue avec son banquier.

La garantie de l'IFCIC constitue une participation en risque dont le bénéficiaire est la banque. Il est fait mention de cette participation en risque (et non d'une caution solidaire) dans les actes liant la banque et l'emprunteur. L'emprunteur ou ses garants ne peuvent en aucun cas en exciper pour contester leur dette.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les entreprises du jeu vidéo sont éligibles à l'aide.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les concours bancaires - crédit, crédit bail, location financière et engagement par signature - répondant aux besoins financiers de l'entreprise : financement partiel du cash-flow nécessaire au développement d'un jeu vidéo, investissements matériels, renforcement du fonds de roulement, création ou rachat d'activité.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La garantie de l'IFCIC représente généralement 50% du montant du crédit.

Le plafond unitaire de risque s'élève à 3 000 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire à l'IFCIC.

Organisme

IFCIC

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 64 55 55
Télécopie : 01 53 64 55 66
Web : www.ifcic.fr

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de garantie](#) (29/10/2019 - 0.12 Mo)